

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, November 20, 1991

• 1539

The Chairman: Order.

I want to commence by bringing to the attention of the committee members that we previously had a business meeting and a consensus on how we would proceed with Bill C-22, which is referred to this committee for clause-by-clause study and a review. I also want to indicate that, to the surprise of some, the minister indicated that he would be here today, as he is the head of the bill, and it is his bill; and although I was informed that he wanted to do this, I, without your permission, asked that he come forward. He said, "Only briefly," but on further discussion with some of the colleagues at the table, I considered that maybe a bit premature.

• 1540

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Good thinking.

The Chairman: I want you to know that I'm not trying to push any decisions unilaterally down anybody's throat here.

Based on that, though, we still have one of our committee members who is the parliamentary secretary, who I think could assist us in any way officially with the department.

I'm here as your guide collectively to see that we can get through this piece of legislation in the most co-operative manner, and I respect the co-operation that you've given me so far. So I'll introduce just a few questions on this.

Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, we were to get the amendments. First of all, at some time between 12.15 p.m. and 3.20 p.m. today, I got a briefing book on the clause-by-clause and I got draft regulations, but from my previous understanding we were to have received the amendments and then review those and then start working on this legislation. One of the difficulties we have, of course, is we can't do much on clause-by-clause study without having the amendments. What happens if you get an amendment to clause 2 but you're already at clause 29? The amendments aren't here yet, and I still don't know where they are. Perhaps you can enlighten some of us. I have a big binder and I see staff walking in with bunches of binders. Perhaps they're the same as mine; perhaps they're different binders for different things. It's rather sudden.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 20 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Je veux tout d'abord signaler aux membres du comité que, lors d'une réunion d'organisation précédente, nous nous étions entendus sur le cheminement à suivre pour le projet de loi C-22, qui a été renvoyé à notre comité pour qu'il en fasse l'étude et l'examen article par article. Je vous signale également que, à la surprise de certains, le ministre a indiqué qu'il serait des nôtres aujourd'hui, puisqu'il est responsable du projet de loi et que c'est son projet de loi; même si on m'avait appris qu'il voulait nous rencontrer, je l'ai invité à venir, sans avoir demandé votre permission. Il a répondu qu'il ne pourrait nous rencontrer que «très brièvement», mais après en avoir discuté avec certains des collègues ici présents; je me suis ravisé et j'ai décidé qu'il était peut-être un peu prématuré de le faire venir aujourd'hui.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Vous avez bien fait.

Le président: Je tiens à vous dire que je n'essaye aucunement d'imposer quel que décision unilatérale que ce soit à qui que ce soit.

Cela dit, il reste que nous comptons parmi les membres de notre comité le secrétaire parlementaire du ministre, qui pourrait nous aider à comprendre la position du ministère relativement à ce projet de loi.

Je suis là pour guider nos discussions à tous et pour veiller à ce que notre étude de ce projet de loi soit marquée autant que possible au signe de la collaboration, et je vous sais gré de l'esprit de collaboration dont vous avez su faire preuve jusqu'à présent. Je permettrai donc que les membres posent quelques questions seulement à ce sujet.

Monsieur Boudria.

M. Boudria: Monsieur le président, nous devons recevoir les amendements. À un moment quelconque entre 12h15 et 15h20 aujourd'hui, j'ai reçu un cahier d'information en vue de l'examen article par article et j'ai également reçu l'avant-projet de règlement, mais j'avais cru comprendre que nous devions recevoir les amendements et les étudier, pour ensuite examiner le projet de loi. Une des difficultés vient, bien sûr, du fait que nous ne pouvons guère avancer dans l'étude article par article si nous n'avons pas les amendements. Qu'arrivera-t-il si un amendement est proposé à l'article 2 alors que nous sommes déjà rendus à l'article 29? Les amendements ne nous ont pas encore été remis, et je ne sais toujours pas où ils sont. Peut-être pourriez-vous nous éclairer à ce sujet. J'ai moi-même un classeur plein de documents, et je vois le personnel qui se promène avec des tas de classeurs. Ils ont peut-être le même que moi ou peut-être que leurs classeurs contiennent des documents différents. Nous sommes quelque peu pris au dépourvu.